

Politique interne d'Accord Healthcare concernant l'interdiction du trafic d'êtres humains et de l'esclavage moderne.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette déclaration précise les mesures prises par Accord Healthcare pour comprendre et atténuer les risques potentiels d'esclavage moderne, et pour prévenir tout esclavage ou trafic d'êtres humains au sein de ses filiales ou sa chaîne logistique.

La définition de l'esclavage et du trafic d'êtres humains au sein d'Accord Healthcare se fonde sur les définitions exposées dans la Loi sur l'esclavage moderne, et se conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU et aux conventions de l'organisation internationale du travail, en particulier en matière de travail forcé ou obligatoire.

En tant qu'acteur de l'industrie pharmaceutique, Accord Healthcare reconnaît porter la responsabilité de se montrer intransigeant en ce qui concerne l'esclavage et le trafic d'êtres humains sous toutes ses formes et s'engage fermement à prévenir ces faits au sein de ses activités et veiller à ce que de tels faits ne se produisent pas dans sa chaîne logistique.

Notre entreprise

Accord Healthcare développe, fabrique et distribue ses produits pharmaceutiques aux hôpitaux et cliniques, aux pharmacies de ville et aux grossistes à travers l'Europe et la région MENA (Moyen-Orient et l'Afrique du Nord).

Notre objectif est d'agir en conformité avec les lois relatives à la protection des droits de l'homme à la fois sur les lieux du travail dans notre propre entreprise et tout au long de notre chaîne logistique. Nous interdisons l'esclavage et le trafic d'êtres humains de tout type et nous nous engageons à promouvoir des pratiques professionnelles responsables avec nos fournisseurs. Nous avons plusieurs politiques d'entreprise, dont notre Code de conduite et notre Politique de respect au travail, lesquels traitent de notre position sur ces questions.

Code de conduite

Le Code de conduite d'Accord Healthcare expose notre code d'éthique et nos exigences en matière de conduite professionnelle responsable. Il fournit les normes d'intégrité imposées par l'Entreprise à tous ses employés, y compris les normes relatives au traitement équitable et à la diversité, à l'interdiction du harcèlement et à l'intimidation, au trafic d'êtres humains et à l'esclavage.

Notre chaîne logistique

Pour une partie de son activité, Accord Healthcare se fournit en médicaments, principes actifs et composants pharmaceutiques chez des fournisseurs tiers.

Même si l'entreprise n'exige pas de certifications annuelles ou de conduites formelles d'audits sur site de la part de ses fournisseurs, elle :

- a) Procède à une vérification des fournisseurs via un processus appelé « know your business partner » qui comprend une analyse des informations publiques relatives aux pratiques/violations réglementaires et éthiques, une recherche de potentielles sanctions listées au Royaume-Uni et aux États-Unis. Nous avons aussi créé un questionnaire pour recueillir des informations plus détaillées sur les opérations et les employés clés des fournisseurs et sous-traitants.
- b) Assure que ses contrats de fourniture contiennent des dispositions en vertu desquelles les fournisseurs acceptent de respecter toutes les lois traitant de leur performance au titre de ces accords.
- c) Organise des visites sur site de ses fournisseurs de manière aléatoire pour discuter du contrat et analyser leur performance en matière de qualité.

L'objectif ultime de notre Entreprise est de sélectionner et de collaborer avec des fournisseurs qui respectent les principes de notre code de conduite et s'y conforment dans le cadre de leurs activités et de celui de leurs propres fournisseurs. **Normes de responsabilité**

Accord Healthcare a mis en place un Code de conduite qui gouverne ses activités et celles de ses employés en matière de responsabilités éthiques et sociales. Le but étant de collaborer avec des fournisseurs qui respectent nos principes et, à leur tour, encouragent les mêmes pratiques auprès de leurs propres fournisseurs de biens et services qui seront destinés à Accord Healthcare.

Les employés qui ne se conforment pas aux articles stipulés dans le Code de conduite courent le risque de sanctions disciplinaires, y compris la résiliation du contrat de travail. Dans les limites autorisées par la loi et les provisions qui gouvernent les droits de résiliation, nous nous réservons le droit de mettre fin à nos partenariats avec des parties tierces, y compris des fournisseurs, si la gestion de leurs activités entre en conflit avec le Code de conduite de notre entreprise.

Politiques internes

En accord avec l'engagement d'Accord Healthcare, de nombreuses politiques internes existantes sont en ligne avec l'interdiction de toute forme d'esclavage et de trafic d'êtres humains à tous les niveaux de l'entreprise.

Nos politiques concernées comprennent :

- **Politique de divulgation faite dans l'intérêt public (« Whistle-blowing »)** : l'entreprise encourage l'ensemble de son personnel à rapporter tout problème lié à l'activité directe de l'entreprise ou de sa chaîne logistique. La procédure de divulgation publique est conçue de sorte qu'il soit facile pour le collaborateur de faire des révélations sans crainte de représailles.
- **Code de conduite** : Accord Healthcare expose à son personnel ses attentes en matière de comportement et d'attitude dont ils doivent faire preuve et s'assure du respect de sa politique en vigueur à tous les niveaux. Les directives détaillées dans le code de conduite s'appliquent à l'ensemble du personnel Accord et celui des tiers (distributeurs, prestataires de services, responsables...etc).
- **Recrutement/Travailleurs intérimaires** : Accord Healthcare ne passe que par des agences professionnelles dédiées à l'emploi, et vérifie au préalable les pratiques de ces agences en matière d'emploi.

- **Anti-harcèlement et humiliation** : nous encourageons et maintenons un environnement de travail professionnel et amical, où chacun est libre de travailler sans être harcelé, victimisé ou humilié pour n'importe quelle raison, et où chacun est traité avec dignité et respect sur les lieux de travail. Cette politique s'applique à tous les collaborateurs, candidats, agences de recrutement, sous-traitants, consultants, fournisseurs et clients.
- **Anti-corruption** : l'engagement d'Accord Healthcare contre la corruption s'applique à tout son personnel. Dans ce contexte, Accord France s'assure de la conformité de ses procédures internes aux différents référentiels en vigueur : Traités de l'OCDE, législation extraterritoriale américaine FCPA, loi pénale française de lutte contre la corruption et la loi « UK Bribery Act » de 2010.
- **Responsabilité sociale d'entreprise** : Accord Healthcare met en place des actions de responsabilisation et de soutien des causes sociales et environnementales dans le monde. Ces initiatives doivent rester en ligne avec la politique générale de l'entreprise, qui vise à améliorer la santé et le bien-être des citoyens, à contribuer à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et productive et à augmenter la qualité de vie.
- **Égalité et diversité** : Accord Healthcare s'engage à garantir l'égalité des chances et à veiller à ce que tous les employés, demandeurs d'emploi, partenaires, clients et autres personnes avec qui nous travaillons soient traités équitablement et ne soient pas victimes de discrimination injuste ou illégale.